



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2016

Commune de Ladon (45270)

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Albert FEVRIER, Maire de Ladon.

Présents : Albert FEVRIER, Raphaël ALLEAU, Sandrine BLADY, Mireille CHAILLY, Jean-Michel POULAIN, Gilbert BEAUVAIS, Jean-Michel CHAUVEAU, Christian CHESNOY, Evelyne GERMAIN, Christine BRECIE-LEPLAT, Guy VAAST.

Pouvoir : Stéphanie DENAES à Jean-Michel POULAIN, Frédéric GLAUME à Mireille CHAILLY

Excusée : Nathalie BRISSET

Secrétaire de séance : Mireille CHAILLY

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu de la séance du 28/07/2016.

1 Demande d'exonération d'une culture biologique :

Suite à une demande d'exonération de la taxe foncière sur le non bâti concernant 20 hectares en culture biologique, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et par vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, la décision du Conseil Municipal est défavorable à cette demande : résultat du vote 13 contres.

2 Achat de terrain SNCF :

Suivant les transactions en cours depuis plus d'un an pour l'achat d'un terrain SNCF AB362 pour 8278m² pour un montant 19 000€. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, la proposition. Les frais de notaire et de bornage sont pris en charge par la commune et charge le Maire de faire les démarches et de signer tous les documents.

3 Délibération aux transferts de compétences et de charges : CLECT

(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables).

Le Maire fait une projection du document explicatif fourni par la Communauté de Communes et élaboré par le bureau d'étude (envoyé à chaque conseiller par mail). Donne toutes les explications liées aux transferts. Après débat de l'assemblée le Conseil Municipal délibère, **à l'unanimité**, pour GEMAPI, la mission locale et les bâtiments scolaires. Quant à la promotion du tourisme 1 vote contre et 3 abstentions.

4 Etude ECMO :

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis du bureau d'étude ECMO pour un montant de 4700€HT. L'objet de l'étude : Etude hydraulique d'un niveau d'avant-projet pour réduire le risque inondable des habitations situées rue de la Motte Bezin et rue du Lieutenant Thomasset, quartier de la Versaudière, diminué la quantité et la vitesse de l'eau sur la Bezonde.

5 Devis Béthoul :

Le Conseil Municipal accepte les devis Béthoul pour le remplacement du parquet et la réparation partielle du carrelage de la salle polyvalente Yves Garré suite aux inondations du 30 mai 2016, pour un montant de 88 236€HT pour le parquet, 14 415.30€HT pour le ponçage- vitrification et 4 000€HT pour le carrelage.

6 Devis traçage :

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Tracé + pour le traçage sportif de la salle polyvalente Yves Garré suite aux inondations du 30 mai 2016, pour un montant de 4 000€HT.

7 Travaux de route :

La commune de Ladon envisage de faire des travaux de voirie sur les routes communales qui desservent la CAPROGA pour un montant de 22 274€HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, **à l'unanimité**, la réalisation de ces travaux et charge le Maire de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental de Loiret.

8 Fonds de région :

Le maire fait lecture du courrier de la région concernant l'attribution d'une subvention de 12 800€ destinée au soutien aux populations sinistrées par les inondations.

Le Conseil Municipal demande une réunion de commission afin de débattre de la répartition de cette subvention. La commission se réunira le jeudi 6 octobre 2016 à 19h00 à la mairie à cet effet.

9 Point sur les dossiers inondations :

Le Maire fait un rappel des dossiers qui ont été montés en mairie pour les aides d'urgence aux sinistrés, rappelle les réunions successives en sous-préfecture, à la DDT et avec le SIVLO pour faire avancer les dossiers des sinistrés et des travaux à réaliser. Le Maire donne des explications sur le fonds Barnier et fait part que l'agent de France Domaine s'est déplacé le mardi 13 septembre 2016 pour faire une évaluation des habitations pouvant rentrer dans le dispositif.

**10 Point sur la rentrée scolaire :
EFFECTIFS 2016-2017**

ECOLE MATERNELLE	Nombre de classes	3	
	PS-MS 1	27	Mme Tréchaud
	PS-MS 2	25	Mme Coqueron
	GS	26	Mme Joubert
	TOTAL ELEVES	78	
ECOLE ELEMENTAIRE	Nombre de classes	6	
	CP	24	Mme Riverain
	CP-CE1	28	Mme Lecâtre
	CE1-CE2	27	Mme Chervin
	CE2-CM1	26	Mme Wiel
	CM1-CM2 1	27	Mme Heutte
	CM1-CM2 2	26	Mme Dardelet
	TOTAL ELEVES	158	
TAP	Ecole maternelle	60	Mmes Lebert, Chesnoy, May, Correia, Dubosq.
	Ecole élémentaire	108	Mmes Petit, Delacour, Grenet, Guyon, Delfortrie, Montagut, Toussaint.
CANTINE	Ecole maternelle	40 à 50	
	Ecole élémentaire	95 à 110	
	Adultes	2 à 10	
	Mercredi midi	27 à 36	
	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
CHAPELON	6	18	24
LADON	53	91	144
MEZIERES	2	7	9
MOULON	3	11	14
VILLEMOUTIERS	8	25	33
AUTRES :			
AUVILLIERS	1	1	2
JURANVILLE	1		1
LORCY	3	2	5
MIGNERETTE	1		1
CHEVILLON	0	2	2
QUIERS	0	1	1
TOTAL	78	158	236

11 Sécurité des écoles :

Suite aux recommandations de l'Education Nationale et de la préfecture, la commission scolaire s'est réunie avec les directrices des écoles pour élaborer un plan anti-intrusion. Un gendarme référent sécurité s'est déplacé pour visiter les écoles. Des préconisations ont été demandées : Sécuriser les abords pour les stationnements, les accès, l'information entre les classes, les systèmes d'alerte, sensibilisation des parents. Des devis vont être demandés et un dossier de demande

de subventions sera envoyé à la préfecture pour envisager des travaux de sécurisation des établissements scolaires. Ce dossier est à déposer en préfecture avant le 13 octobre 2016.

12 Affaires diverses:

Un courrier nous fait part de la fusion par absorption des négoce Cornet et Pingot Thoreau.

Suite aux interrogations de la commune concernant la construction des 6 logements, un courrier de Logemloiret nous fait part que : sur la question des eaux pluviales, des puisards sont prévus et ils seront prolongés d'une surverse pour évacuer les eaux en cas de pluviométries importantes, cette surverse sera raccordée au collecteur public avenue du 24 novembre. Un géotechnicien a étudié par perméabilité du sol et une étude complémentaire sera réalisée pour dimensionner les puisards.

La question de l'éclairage des mats de couleur verte sont prévus.

Concernant les cheminements de l'enrobé en option sera demandé lors de l'appel d'offres.

Le Maire va rencontrer le référent EDF pour solutionner un litige au lotissement du Chaillau concernant un support EDF implanté sur une canalisation des eaux usées.

Lecture d'un courrier de la FFBAD informant que l'association sportive et culturelle de Ladon a obtenu le labell 2 étoiles.

L'école élémentaire demande l'achat de 50 dictionnaires, le Conseil Municipal demande que ces achats soient pris sur le budget alloué pour l'année.

Une réunion de commission aura lieu pour mettre en place des actions concernant la charte paysagère élaborée dans le PLUI de la Communauté de Communes du Bellegardois.

Lecture d'un courrier émanant de la locataire de la commune concernant l'habitation 426 avenue du 24 novembre pour transférer son salon de toilettage de Saint Maurice sur Fessard à Ladon. Le conseil Municipal autorise ce transfert.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opération « Brioche » confectionnées par l'ADAPE145 au profit des travailleurs handicapés aura lieu le mardi 4 octobre. Ces brioche seront distribuées aux enfants fréquentant les TAP et la garderie.

Une conseillère demande que la tonte d'un fossé route de Beaune soit effectué. La mairie se charge d'envoyé un courrier au propriétaire.

Un élu et un conseiller informe que le SICTOM intervient chez les particuliers pour le broyage de déchets verts suite à la demande d'un administré.

Une conseillère demande l'agrandissement du passage piétons et des poussettes rue du Saulce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Conseil Municipal,

Le Maire
